

Direction générale des ressources humaines
Service de l'attractivité et de la politique des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale ;

Vu les propositions du président du jury ;

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Frédéric THOMAS
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. Stéphane ELSHOUD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Membres du jury

M. Fabrice BEAUDET
Personnel de direction

Académie de NANTES

Mme Caroline BOUHELIER
Secrétaire générale de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Mme Patricia CHALEIX
Personnel de direction

Académie de CRETEIL

M. Bertrand COLLIN
Secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de DIJON

Mme Floriane DUGUET
Secrétaire générale de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Mme Anne GOLTZENE
Médecin de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

M. Pascal LEFEVRE
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

Mme Maria LE PORS ANDERSSON
Médecin de l'éducation nationale

M. Jean-Pierre METZINGER
Médecin de l'éducation nationale - conseiller technique

Mme Diane NGUYEN
Médecin de l'éducation nationale

Mme Loan PECHARD
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Mme Mireille PERDU
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Mme Nathalie TAJAN
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie de VERSAILLES

Académie de NANCY-METZ

Académie de VERSAILLES

Académie de CRETEIL

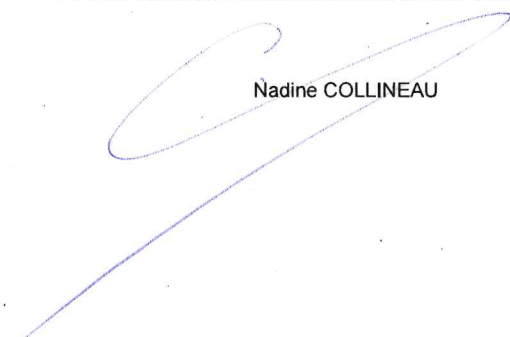
Académie d' AMIENS

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 décembre 2025

La sous-directrice de l'attractivité des métiers et du recrutement



Nadine COLLINEAU